

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.130 Vœu relatif à la rénovation du Polygone, piste cyclable fermée du bois de Vincennes

Le Conseil de Paris,

Considérant l'augmentation de la pratique sportive du vélo à Paris et en Ile-de-France ;
Considérant que l'anneau cycliste du bois de Vincennes, datant de 1973, est l'un des seuls anneaux cyclistes fermé en Ile-de-France permettant la pratique sportive du vélo ;
Considérant que cet anneau de 3100 mètres est un équipement sportif structurant du bois de Vincennes sur les routes du Dauphiné, Royale de beauté, Bourbon et Polygone ;
Considérant le nombre important d'utilisateurs, cyclistes, triathlètes qui s'y entraînent tout au long de la semaine ;
Considérant que les pratiques libres, gratuites et autonomes occupent une place importante dans la vie des Parisiennes et Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, et répondent à leur recherche de plaisir, d'entretien physique, de détente et de santé ;
Considérant l'état très dégradé du revêtement dénoncé régulièrement par les cyclistes et les associations ;
Considérant que l'état du revêtement a amené une partie des pratiquant·e·s à désertier l'anneau pour se reporter sur les routes de la Pyramide, de la Ferme, l'avenue de Gravelle, l'avenue de Saint-Maurice et l'avenue Daumesnil, ouvertes à la circulation ;
Considérant les nombreux accidents qui surviennent chaque année ;
Considérant les vœux adoptés en juillet 2014 et en février 2019 par notre conseil sur proposition du Groupe communiste-front de gauche visant la rénovation de l'anneau cycliste du bois de Vincennes ;
Considérant le projet « Promenons-nous dans les bois parisiens » proposé au budget participatif 2018, visant notamment à rénover pistes, chemins et anneaux cyclables ;
Considérant le courrier des associations à la Maire du 12^{ème} arrondissement demandant la rénovation de l'anneau cyclable ;
Considérant que la pétition « Rénovation du "Polygone" piste cyclable du bois de Vincennes à Paris 12^e » a récolté près de 1000 signatures ;
Considérant l'utilité potentielle de cet équipement à destination de publics scolaires, d'actions de prévention routière, ou encore permettant l'organisation de courses et d'animations ;
Considérant la volonté de construire dès aujourd'hui un héritage fort des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour la pratique du vélo ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, Sergio Tinti et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche

Émet le vœu :

- Que la ville de Paris rénove et sécurise l'anneau cyclable du bois de Vincennes en associant les usager·e·s au futur projet.